

# RÉSUMÉ DES SÉANCES

**tenues le lundi 20 septembre 2021**

**Séance  
plénière  
1<sup>ère</sup>  
séance**

Au titre du **point 1** de l'ordre du jour provisoire, « Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau », Son Excellence M. Sadiq Marafi, ambassadeur et représentant résident du Koweït auprès de l'AIEA, a été élu par acclamation Président de la soixante-cinquième session ordinaire de la Conférence générale.

Sur proposition du Président, la Conférence générale a élu les délégués du Danemark, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de l'Iraq, du Paraguay, de la Pologne, de la Thaïlande et du Viet Nam aux fonctions de vice-présidents ; les délégués de l'Angola, de la Belgique, de la Bulgarie, de Malte et du Panama comme autres membres du Bureau ; et M. Alexandre Bilodeau, Représentant résident adjoint du Canada auprès de l'AIEA, Président de la Commission plénière.

Au titre du **point 5** de l'ordre du jour provisoire, « Dispositions concernant la Conférence générale », la Conférence générale a approuvé des dispositions figurant dans l'annexe du document GC(65)/17 afin de pouvoir poursuivre ses travaux dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19.

Au titre du **point 2** de l'ordre du jour provisoire, « Demandes d'admission à l'Agence », la Conférence générale a approuvé par acclamation la demande d'admission à l'Agence de la Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis.

Au titre du **point 3** de l'ordre du jour provisoire, un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a été transmis à la Conférence générale par M<sup>me</sup> Ghada Fathi Waly, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Au titre du **point 4** de l'ordre du jour provisoire, M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, a fait une déclaration devant la Conférence.

Au titre du **point 6** de l'ordre du jour provisoire, « Contributions au Fonds de coopération technique pour 2022 », le Président a fait une déclaration sur les promesses et le paiement rapides des contributions au Fonds de coopération technique pour 2022, qui aident considérablement le Secrétariat à planifier le programme de coopération technique de l'Agence.

La Conférence générale a entamé l'examen du **point 7** de l'ordre du jour provisoire « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 », et des déclarations ont été faites par les délégués des États suivants : Honduras, Colombie, République islamique d'Iran, Slovénie (au nom de l'Union européenne), Arabie saoudite, Fédération de Russie, Chine, France et États-Unis d'Amérique.



- Bureau** Le Bureau a recommandé à la Conférence générale que :
- 1<sup>ère</sup> séance**
- l'ordre du jour de la session en cours de la Conférence générale soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans les documents GC(65)/1, Add.1, Add.2 et Add.3 ;
  - la répartition des points énumérés dans les documents GC(65)/1, Add.1, Add.2 et Add.3 aux fins de premier examen soit examinée comme il est indiqué dans ces documents ;
  - les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans les documents GC(65)/1, Add.1, Add.2 et Add.3 ;
  - le vendredi 24 septembre 2021 soit la date de clôture de la session et que la prochaine session ordinaire de la Conférence générale commence le lundi 19 septembre 2022.

Siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, le Bureau a entamé l'examen du point intitulé « Examen des pouvoirs des délégués » et a recommandé à la séance plénière d'approuver le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du premier Rapport du Bureau qui est contenu dans le document GC(65)/29.

- Séance plénière**  
**2<sup>e</sup> séance**
- Au titre du **point 5**, « Dispositions concernant la Conférence générale », la Conférence générale a accepté les recommandations du Bureau préconisant que l'ordre du jour de la session en cours soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans le document GC(65)/1 et de l'ensemble des points supplémentaires figurant dans les documents GC(65)/1/Add.1, Add.2 et Add.3, et que les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans ces documents.

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au vendredi 24 septembre 2021 la date de clôture de la session.

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au lundi 19 septembre 2022 la date d'ouverture de sa prochaine session ordinaire.

La Conférence générale a entamé l'examen du **point 25** de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués » et a examiné le premier rapport du Bureau figurant dans le document GC(65)/29. La Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du premier Rapport du Bureau qui est contenu dans le document GC(65)/29.

La Conférence générale a poursuivi l'examen du **point 7** de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 ». Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Turquie, Suède, Brésil, Belgique, Danemark, Slovaquie, Niger, Namibie, Sénégal, Malte, Finlande, Ukraine, Lituanie, Égypte, Ghana, Portugal, Pologne et Monténégro.

- 15 h 00**  
**Salle du**  
**Conseil C**
- COMMISSION PLÉNIÈRE**
- La Commission a décidé d'examiner dans la mesure du possible les points qui lui sont soumis dans l'ordre dans lequel ils figurent dans le document GC(65)/25.

La Commission a en outre décidé de poursuivre la pratique, utilisée avec succès ces dernières années, consistant à regrouper, dans la mesure du possible, les projets de résolutions qu'elle renvoie en plénière.



La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

- au titre du **point 10** de l'ordre du jour, « États financiers de l'Agence pour 2020 », le projet de résolution figurant à la page i du document GC(65)/4 ;
- au titre du **point 11** de l'ordre du jour, « Programme et budget de l'Agence pour 2022-2023 », un projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2022 », un projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2022 » et un projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2022 », figurant dans le document GC(65)/2 ;
- au titre du **point 13** de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(65)/COM.5/L.14 ;
- au titre du **point 14** de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2022 », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/8 ;
- au titre du **point 15** de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/COM.5/L.1 ;
- au titre du **point 16** de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/COM.5/L.7 ;
- au titre du **point 17** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », les projets de résolutions figurant dans les documents GC(65)/COM.5/L.3 et GC(65)/COM.5/L.4 ;
- au titre du **point 18** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », les projets de résolutions contenus dans les documents GC(65)/COM.5/L.5, GC(65)/COM.5/L.6, GC(65)/COM.5/L.8, GC(65)/COM.5/L.9, GC(65)/COM.5/L.13 et GC(65)/COM.5/L.12 ; et
- au titre du **point 19** de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(65)/COM.5/L.2.

**Séance  
plénière  
3<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a poursuivi l'examen du **point 7** de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2020 ». Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Indonésie, Japon, Bangladesh, Saint-Marin, Estonie, Philippines, Norvège, Bélarus, Zimbabwe, Pérou et Espagne. La République islamique d'Iran et la Fédération de Russie ont demandé la parole au titre du droit de réponse.